

Association Saint Beno Labre  
5, rue du Bois Rondel, 35700 RENNES  
T : 02 99 84 28 00  
E-mail : secretariat@saint-benoit-labre.fr  
Site internet : <http://www.saint-benoit-labre.fr>  
Responsable :  
Dominique DJURICIC (directrice) ; Guillaume GIRARD & Morane MARLEC (responsable & coordinatrice Pôle Urgence) ; Nathalie HEINRY & Caroline AULNETTE (responsable & coordinatrice Pôle Insertion)

#### Structure

ASBL Stabilisation  
Hébergements d'urgence  
PAYS DE RENNES



Un toit, c'est un premier pas...

## Capacité

**Nb Places :** 9

## Public

**Public :**

- Hommes seuls français, migrants avec un titre de séjour en cours de validité, ou bénéficiaires d'une protection internationale, pouvant ouvrir des droits et accéder à un logement ;
- Hébergé sur les dispositifs d'urgence et connu du 115 ;
- Ayant un emploi ou une formation rémunérée et dont les ressources permettent l'accès au logement ;
- Inscrits dans des démarches d'accès au logement ;
- Autonomes dans la réalisation de leurs démarches administratives ou accompagnés par des services de droit commun

**Accès mobilité réduite :** Oui

**Accueil d'usagers avec chien :** Non

## Hébergement

**Modalité Hébergement :** Chambre individuelles en structure collective.  
Il s'agit de places d'hébergement d'urgence en continu, pour lesquelles l'ASBL apporte un soutien social mais n'assure aucune référence. Ces places s'appuient dès lors sur les services de droit commun, notamment la CAO, qui assurent l'accompagnement social des personnes hébergées au titre de la stabilisation.

**Descriptif :** Chambres individuelles équipées de salle de bain. Restauration collective  
Mise à disposition d'une machine à laver, salle TV, bibliothèque, salle baby-foot, espace extérieur

## Localisation géographique

**Situation de l'établissement :** 5, rue du Bois Rondel  
35700 RENNES  
**Accessibilité de l'établissement :** Métro, ligne B, arrêt Jules Ferry  
Bus, lignes 9, 31, 36, C1, N2, arrêt Guéhenno

## Règles de fonctionnement

**Visite :** Autorisées sous conditions (cf. règlement de fonctionnement).  
**Horaires d'arrivée et de départ :** Ouverture 24h/24, 7j/7  
**Absences :** Autorisées, soumises à autorisation dans la limite de 8 nuits par mois.  
**Entretien d'accueil :** Oui  
**Contrat séjour :** Oui

## Participation financière

**Caution :** Pas de caution  
**Participation à l'hébergement :** La participation financière des hébergements sur la structure collective se fait selon le barème suivant :  
entre 0 et 150€ : aucune participation  
entre 151€ et 350€ : 10% des ressources  
entre 351€ et 465€ : 20% des ressources  
Revenus de plus de 466€ : 25% des ressources avec un plafond à 250€

## Vie collective

### Ateliers et actions collectives :

Sorties ponctuelles, accès à la culture et au sport, ateliers : cuisine, emploi et illétrisme.

## Prestations complémentaires et partenariats

### Restauration :

Restauration collective

### Prestation médicale :

Permanence CSAPA, intervention du cabinet infirmier du quartier et d'ASSIA.

### Aide psychologique :

Permanence de l'Equipe mobile de psychiatrie et précarité (EMPP).

### Autre partenariats :

Permanences aide juridique d'urgence, CPAM, convention avec les AAVA d'ADSAO.

## Remarque

L'orientation est proposée par le SIAO 35, et validée par l'Association Saint Benoît Labre

## PHOTO

